



**COMMUNE DE SARCENAS**  
1250 Route De Palaquit  
38700 SARCENAS  
TEL : 04-76-27-65-20

**Arrêté temporaire portant sur la réalisation des  
travaux : parking Centre Village**  
**MARCHE PUBLIC**  
**Du 28/06/2022 au 05/08/2022 inclus**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE N° 05-2022**

**REALISATION Des TRAVAUX : PARKING DU CENTRE VILLAGE**

Le Maire de la commune du SARCENAS,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26, R123-1 à R123-55 et R 152-4 à R152-5, R 123.12, R 123.14, R 123.19, R 152.4 et R 152.5,

Vu la délibération n° 220407-12 du Conseil municipal en date du 07/04/2022 relative à l'Attribution du Marché Publics Parking et la signature Marché de Travaux avec l'entreprise SARL PERRET FRERES

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A partir du mardi 28 juin, l'entreprise SARL PERRET FRERES débutera les travaux pour la réalisation du parking Centre Village, situé derrière la salle Hermine, au sein de la commune de Sarcenas

A l'issue des travaux susvisés, le maître d'ouvrage devra :

- Déclarer l'achèvement des travaux et l'ouverture au public du parking

**ARTICLE 2 :**

Le Maire de Sarcenas est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le préfet de l'Isère

Fait en Mairie de SARCENAS

Le 24 Juin 2022

Le Maire  
Sylvain DULOURE

